

20/07/2018



Dans une [communication](#), la FSMA expose les modalités pratiques de dépôt de la note d'information auprès de la FSMA conformément à la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. La note d'information doit être déposée auprès de la FSMA au plus tard au moment de sa mise à la disposition du public.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/depot-de-notes-dinformation-loi-du-11-juillet-2018>